

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GRENADE-SUR-GARONNE  
Séance du 6 décembre 2022**

-----

Le mardi 06.12.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. CAUBET Christian (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. MOMBRUN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme AUREL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. NAPOLI François.

---

**Délibération n° 145-2022.**

**Opération « Revitalisation du Bourg-centre - Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol - Désimperméabilisation et renaturation ». Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.**

M. le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau est un Etablissement public de l'Etat créé en 1964 qui assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets :

- favorisant l'infiltration et mettant en place des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales afin de limiter le ruissellement et la collecte des eaux pluviales pour limiter les apports en pollution dans le milieu naturel.
- favorisant la désartificialisation des sols et la renaturation des villes pour améliorer la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

Considérant que l'opération « *Revitalisation du Bourg-Centre – Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol- Désimperméabilisation et renaturation* » répond à l'objectif 3 du 11<sup>ème</sup> Programme pluriannuel d'intervention concernant la réduction des pollutions domestiques et pluviales pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2024,

Considérant l'attribution des aides financières suivantes :

- l'Etat - DSIL 2021 : 141 958 €
- La Région Occitanie : 115 007 €
- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne : 116 595.82 €,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 561 249.86 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'opération selon le plan de financement ci-dessous,

<b>Dépenses</b>	Coût prévisionnel HT	TVA	Coût prévisionnel TTC
Maîtrise d'oeuvre	47 014.80 €	9 402.96 €	56 417.76 €
Travaux	514 235.06 €	102 847.01 €	617 082.07 €
<b>Total dépenses à financer</b>	<b>561 249.86 €</b>	<b>112 249.97 €</b>	<b>673 499.83 €</b>

<b>Recettes</b>	
Etat – DSIL 2021	141 958.00 €
Région	115 007.00 €
Département	116 595.82 €
Agence de l'Eau	75 439.00 €
Commune de Grenade	112 250.04 €
<i>S/Total</i>	<i>561 249.86 €</i>
Commune de Grenade	112 249.97 €
<b>Total :</b>	<b>673 499.83 €</b>

- demande une subvention de 75 439 € à l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de cette opération,

- autorise M. le Maire à signer tout document à la bonne exécution de ce dossier.

Le Secrétaire,  
François NAPOLI,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,